

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Table des matières

Rapport des vérificateurs	2
États financiers	
Bilan	3
État de l'évolution des actifs nets	4
État des résultats	5
Sommaire des principales conventions comptables	6
Notes complémentaires	7 - 10

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
L'Union des cultivateurs franco-ontariens
Clarence Creek (Ontario)

Nous avons vérifié le bilan de L'Union des cultivateurs franco-ontariens au 31 décembre 2009 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'Union tire des produits de cotisations et de levée de fonds pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification des revenus s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'union et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants de ces produits, du résultat net, de l'actif à court terme et de l'actif net.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avons été en mesure de vérifier l'intégralité des produits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables Agréés, experts-comptables autorisés

Embrun (Ontario)
le 22 février 2010

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
Bilan

31 décembre 2009 2008

Actif

Court terme

Encaisse	\$	38,127	\$	124,068
Dépôt à terme et intérêts courus		25,000		55,000
Créances		1,871		2,344
		64,998		181,412

Avances à l'Agricom - organisme sous influence notable, aucun mode de remboursement, sans intérêts		7,359		12,616
		72,357		194,028

\$ 72,357 \$ 194,028

Passif et Actifs nets

Court terme

Comptes-fournisseurs et frais courus	\$	11,426	\$	9,280
Apports reportés (Note 5)		-		100,000
		11,426		109,280

Engagements contractuels (Note 6)

Actifs nets non affectés		60,931		84,748
		72,357		194,028

\$ 72,357 \$ 194,028

Au nom du Conseil d'administration:

_____ Administrateur

_____ Administrateur

L'Union des cultivateurs franco-ontariens
État de l'évolution des actifs nets

<u>Pour l'exercice terminé le 31 décembre</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Solde au début	\$ 84,748	\$ 76,017
Excédent (déficit) des produits sur les charges	<u>(23,817)</u>	<u>8,731</u>
<u>Solde à la fin</u>	<u>\$ 60,931</u>	<u>\$ 84,748</u>

L'Union des cultivateurs franco-ontariens État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2009	2008
Produits		
Financement stable (Note 3)	\$ 199,612	\$ 48,314
Revenus de projets (Note 4)	95,871	239,539
Cotisations des membres, parrains et commandites	21,146	17,206
Intérêts et dons	216	553
Recouvrement de dépenses	3,285	4,909
	320,130	310,521
Charges		
Achats d'immobilisations	3,218	6,973
Association et souscriptions	3,979	7,237
Assurances	4,153	4,153
Dons	325	250
Entretien et réparations	741	1,048
Frais de bureau et de fournitures	9,005	8,581
Frais de déplacements et d'hébergement	14,706	14,222
Frais de réunions et de formation	8,097	6,663
Honoraires professionnels et frais de consultants	8,824	47,212
Intérêts et frais bancaires	211	265
Loyer (Note 6)	19,200	19,200
Publicité et promotion	46,895	22,102
Salaires, avantages sociaux et aides temporaires	218,023	155,095
Téléphone	6,570	8,789
	343,947	301,790
Excédent (déficit) des produits sur les charges	\$ (23,817)	\$ 8,731

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Sommaire des principales conventions comptables

31 décembre 2009

Statut	L'Union des cultivateurs franco-ontariens est un organisme sans but lucratif constitué en vertu des lois de l'Ontario et a pour but de promouvoir l'agriculture. L'Union des cultivateurs est exempt d'impôt en vertu de l'art. 149(1)(l) sur les organismes à but non lucratif de la loi de l'impôt sur le revenu (LIR).
Immobilisations	Les immobilisations sont passées en charge au moment de leur acquisition.
Utilisations d'estimations et d'hypothèses	La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations et hypothèses sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin à l'excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses de l'exercice en cours duquel ils deviennent connus. La principale estimation utilisée lors de la préparation de ces états financiers est pour les apports reportés. Les résultats actuels peuvent différer de ces estimations.
Constatation des produits	<p>L'union des cultivateurs franco-ontariens applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.</p> <p>Les revenus de placement affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.</p>
Apports reçus sous forme de services	En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.
Contribution à recevoir	Les contributions à recevoir sont comptabilisées comme actif lorsque leur montant peut être raisonnablement estimé et que leur recouvrement ultime est presque certain.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens

Notes complémentaires

31 décembre 2009

1. Instruments financiers

Les instruments financiers de l'Union sont composés de l'encaisse, des créances, des comptes payables ainsi que des avances à recevoir des apparentés. À moins d'avis contraire, selon la direction, l'Union n'est pas exposée à un risque de taux d'intérêt, à un risque de taux de change ni à un risque de crédit qui seraient matériels et qui proviendraient des instruments financiers.

Toutes transactions reliées aux instruments financiers sont comptabilisées selon la date de la transaction. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur. La comptabilisation dans les périodes subséquentes dépend de la classification des instruments financiers, qui pour l'Union est entre disponibles à la vente, prêts et créances et autres passifs financiers.

La juste valeur de l'encaisse, des créances et des comptes-fournisseurs et frais courus se rapproche de leur valeur comptable, à moins d'indication contraire, en raison de la maturité à court terme de ces instruments. Les avances à Agricom transféré dans le cadre d'une opération entre apparentés est classé comme un prêt et créances, le montant établi, évalué à la valeur comptable, conformément au chapitre 3840, sert de base pour l'évaluation ultérieure au coût après amortissement. La juste valeur marchande des avances n'est donc pas calculée car il n'existe aucun marché actif pour ce prêt entre apparentés.

2. Gestion du capital

L'association considère son capital comme étant ses actifs nets, soit la différence entre les actifs et les passifs sur son bilan. L'association gère la structure de son capital en s'assurant de préparer, de façon annuelle, un budget opérationnel basé sur les produits estimés approuvé par le conseil d'administration. Ce budget est partagé avec tous les administrateurs de l'association afin d'assurer le maintien du capital. L'objectif de l'association dans la gestion de son capital est de maintenir sa continuité d'exploitation ainsi supportant ses opérations et maintenant ses fonctions corporatives et administratives. L'association n'est pas assujettie à des exigences extérieures concernant son capital.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2009

3. Financement stable

	Solde d'ouverture	Subvention reçu durant l'année	Revenus reportés	Revenus de financement stable
FAO	\$ -	\$ 85,028	\$ 89,162	\$ 174,190
FACO	-	4,822	-	4,822
SNS-O	-	9,762	10,838	20,600
	<u>\$ -</u>	<u>\$ 99,612</u>	<u>\$ 100,000</u>	<u>\$ 199,612</u>

Au cours de l'exercice, \$ 100,000 de revenus reportés de l'an passé ont été reconnus comme revenus pour compenser pour le manque de subventions gagnées dans l'année et pour appliquer contre l'augmentation des charges de l'année.

4. Revenus de projets

	Solde d'ouverture	Subvention reçu durant l'année	Revenus reportés	Revenus de projets de l'année
UCFO*	-	15,749	-	15,749
CAA*	-	25,702	-	25,702
Patrimoine Canada	-	25,000	-	25,000
Farm Start	-	25,280	-	25,280
Autres	-	4,140	-	4,140
	<u>\$ -</u>	<u>\$ 95,871</u>	<u>\$ -</u>	<u>\$ 95,871</u>

*Acronymes

Union Culturelle Franco-Ontarienne
Conseil de l'Adaptation Agricole

Au cours de l'exercice, l'organisme a participé aux projets suivants;

- Agritour - statut : actif
- Valorisation du capital humain - statut : actif
- Maison Familiale Rurale - statut : actif.
- Futur de Agro Alimentaire - statut : actif
- Jardin Communautaire (Earlton) - statut : actif
- Accroissement des capacités - statut : actif

L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2009

5. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui serviront à couvrir des dépenses liées à des activités des exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Solde d'ouverture -	\$ 100,000	\$ -
Moins: montant constaté à titre de produit de l'exercice	(100,000)	-
Plus: montant reçu pour l'exercice suivant	-	100,000
Solde de clôture	<u>\$ -</u>	<u>\$ 100,000</u>

6. Engagements

Au cours de l'exercice, l'Union des cultivateurs franco-ontariens a loué ses locaux pour la somme de \$ 18,000 (2008 - \$ 18,000). En 2008, l'Union des cultivateurs franco-ontariens s'est engagé dans une entente de location à raison de \$ 1,500 par mois.

Les engagements pour les 5 prochaines années sont indiqués ci-dessous:

2010	\$ 18,000
2011	18,000
2012	18,000
2013	18,000
	<u>\$ 72,000</u>

7. Subventions gouvernementales

En 2009, environ 43% (2008 - 46%) des revenus proviennent de contributions gouvernementales. La dépendance économique résulte du fait que la viabilité de la corporation serait affectée par la perte de ces revenus.

8. L'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car il n'apporterait pas de renseignements supplémentaires utiles pour la compréhension des mouvements de trésorerie durant l'exercice.

L'Union des cultivateurs franco-ontariens Notes complémentaires

31 décembre 2009

9. OSBL sous influence notable

L'Union des cultivateurs franco-ontariens exerce sur "Les publications Agricoles franco-ontariennes (à but non lucratif) inc.", aussi connu sous Agricom, un pouvoir décisionnel et économique par l'entremise de son conseil administratif et de son financement. Les membres du conseil de l'Union des cultivateurs franco-ontariens sont les mêmes que ceux d'Agricom.

Le but d'Agricom est de fournir aux agriculteurs et au secteur agricole franco-ontarien un journal professionnel d'information de langue française.

La nature des intérêts économiques ce limite à un prêt de l'Union des cultivateurs franco-ontariens à Agricom pour la somme de \$ 7,359 (2008 - \$ 12,616).

L'Union des cultivateurs franco-ontariens a engagé les services d'Agricom pour une somme total de \$ 257 (2008 - \$ 2,675) durant l'exercice.